

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 22.02.2021	Heure 6h55	Numéro	Département(s) DECS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		Lié à (obligatoire) : ad 20.206
Titre : Amendement au postulat du groupe socialiste 20.206, du 22 novembre 2020, Pour une adaptation des documents officiels de l'État en langage simplifié et pour un accès à ces documents pour toutes et tous		
Contenu : Nous demandons au Conseil d'État d'étudier les modalités d'une adaptation progressive des documents officiels <u>y compris des documents scolaires et d'évaluation</u> en langage simplifié ou en langue facile à lire et à comprendre (FALC), et de la mise à disposition d'accès aux documents officiels pour les personnes concernées par un handicap sensoriel, <u>les personnes allophones ou ayant un accès limité aux plateformes de communication habituelles de l'État telles qu'internet ou NEMO News</u> . Au besoin, l'étude portera également sur les bases légales qui devraient être modifiées pour atteindre ces objectifs.		
Motivation (facultatif) :		

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Zoé Bachmann		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :